

Vérifier au prononcé

**Cinquante-neuvième session ordinaire
de l'Assemblée générale
des Nations Unies**

Quatrième Commission

Point 22 : Assistance à la lutte antimines.

**Intervention prononcée par:
M. Youssouf Koné**

New York, le 28 octobre 2004

Monsieur le Président,

Je voudrais, pour commencer, rendre hommage au Secrétariat pour la qualité des documents produits sur la question des mines antipersonnel. Je voudrais également saluer les efforts des Nations Unies pour la lutte qu'elles mènent pour débarrasser le monde de la souffrance des mines. Qu'il me soit permis de remercier M. Annabi pour la Déclaration combien édifiante qu'il vient de faire et qui constitue pour nous une source importante d'inspiration.

Monsieur le Président,

La problématique des mines antipersonnel constitue un volet important du désarmement général et demeure une préoccupation majeure du continent africain, malgré les progrès enregistrés pour leur élimination. En effet, bien que l'usage des mines soit limité par le droit international humanitaire, et de façon spécifique, par la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production, du transfert et de la destruction des mines antipersonnel, ces engins représentent toujours une menace sérieuse sur les personnes et les communautés à travers le monde.

Qualifiées par certains comme "des armes qui, utilisées pour faire la guerre, continuent de faire la guerre après que la guerre soit terminée", les mines sont une embûche sérieuse au développement de plusieurs zones du monde.

Monsieur le Président,

Le Sommet de Nairobi prévu du 29 novembre au 03 décembre prochain viendra à point nommé.

En effet, cette importante rencontre qui ambitionne d'arriver à un "monde sans mines" dressera un état des lieux des progrès en matière d'élimination totale des mines antipersonnel. Nous espérons que le Plan d'Action qui en résultera prendra en compte les préoccupations fondamentales du continent africain.

Monsieur le Président,

L'Afrique détient le triste record de superficies minées dans le monde en raison des conflits armés qui l'ont déchirée ou continuent de la secouer. Des milliers d'hectares de terres cultivables sont

abandonnés par les populations, mettant du coup un frein à leur activité économique.

Pour sa part, la République du Mali qui ne connaît fort heureusement pas les affres des mines antipersonnel, prend activement part à l'action internationale contre ce fléau. Catégorisé "pays non touché par les mines antipersonnel" le Mali a très tôt souscrit au combat contre les mines en se hissant parmi les premiers pays africains à ratifier la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production, du transfert et de la destruction des mines antipersonnel.

Monsieur le Président,

Ma délégation est heureuse d'annoncer que le Mali qui n'a jamais fait usage des mines antipersonnel, a volontairement détruit son stock conformément aux pertinentes dispositions de la Convention d'Ottawa. Son action s'inscrit désormais dans le cadre diplomatique.

C'est ainsi que Bamako a abrité en Février 2001 un séminaire international organisé par le Ministère malien des Affaires étrangères avec l'appui de la France et du Canada pour promouvoir largement ladite Convention en Afrique en favorisant l'adhésion de beaucoup de pays du continent.

Ma délégation se félicite que 46 pays africains ont ratifié la Convention et 40 ont détruit leurs stocks de mines.

Monsieur le Président,

Mon pays en inscrivant la question des mines au centre des priorités de son mandat à la tête du réseau de la sécurité humaine avait affiché sa volonté de poursuivre ses efforts aux côtés des autres Etats membres pour atteindre les objectifs fixés.

Il est heureux de compter l'Organisation des Nations Unies dans cette lutte à travers les résolutions sur la question. Ma délégation est d'avis qu'une assistance beaucoup plus prononcée de la part des Nations Unies aux efforts nationaux des Etats nous permettra de maîtriser le phénomène des mines antipersonnel tant il est reconnu qu'il est plus facile de fabriquer une mine que d'en extraire une de la terre en raison du coût de l'opération.

Je vous remercie./-